

Avis voté en plénière du 10 juillet 2018

L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

Déclaration du groupe de l'Agriculture

Ce texte, de qualité, présente de manière complète et synthétique les enjeux de l'accès aux activités sportives et ouvre des pistes intéressantes d'amélioration. Le groupe a apprécié que le sport n'ait pas été traité uniquement sous l'angle de la compétition.

L'organisation des activités sportives par les intercommunalités a particulièrement attiré notre attention. Il nous semble pertinent de doter les intercommunalités d'une compétence « sports », notamment pour gérer la création et la gestion des équipements sportifs. Le sport est effectivement une activité de proximité, qui réclame une concertation des responsables locaux pour tenir compte de tous les paramètres d'un bassin de vie : démographie, transports, niveau de revenu ou encore conditions climatiques et géographiques.

Tous les citoyens ne pratiquent pas les mêmes activités et n'ont pas les mêmes envies. L'avis distingue avec opportunité les différents besoins en fonction notamment des professions exercées.

Le groupe de l'agriculture insiste souvent pour que les habitants des territoires ruraux bénéficient des mêmes services publics et au public que l'ensemble de la population française. Le sport fait partie de ces services qu'il faut maintenir et même développer. Bien entendu, il faut prévoir des investissements pour de nouveaux équipements et pour l'entretien de l'existant mais il faut aussi faciliter l'accès par une meilleure mobilité, notamment pour les jeunes. Nous l'avons souligné dans l'avis sur la place des jeunes dans les territoires ruraux. Nous soutenons par ailleurs vos demandes en faveur d'une meilleure connaissance de la réalité sportive par un déploiement des statistiques ; la réalité des pratiques sur les territoires ruraux est par trop méconnue.

La couverture numérique du territoire est également indispensable ; le développement des outils technologiques en lien avec le sport - qu'il s'agisse de pratiquer seul une activité ou d'organiser des activités collectives - ne peut se faire convenablement sans un accès solide au réseau des communications.

Le texte met également l'accent sur la place du sport dans la formation initiale. Une convention de partenariat a été signée, en 2016, entre les ministères des sports et de l'agriculture pour encourager la pratique sportive dans les établissements agricoles. Les actions aujourd'hui mises en place au niveau régional ont plusieurs objectifs : faciliter les actions concertées entre les acteurs de terrain, promouvoir les actions éducatives, promouvoir le sport dans une perspective de santé ou encore faciliter l'accès des sportifs de haut niveau à des parcours de formation aménagés.

Enfin, au sein de la profession agricole, la Mutualité sociale agricole (MSA) est très active dans les actions de prévention et propose, sur le terrain, de nombreuses initiatives pour inciter les exploitants agricoles et leurs salariés à pratiquer une activité sportive.

Nous espérons que cet avis du CESE permettra de faire avancer la cause du sport, et surtout du sport au quotidien pour le bien-être de tous.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.